# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2015

<u>Délibération</u> n° 2015.09.116.B

Renouvellement du SAEIV radio du réseau de transports en commun du GrandAngoulême - Procédure formalisée négociée lancée par la SPLA GAMA pour le compte du GrandAngoulême : approbation et autorisation de signature du marché

LE TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 août 2015

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

# <u>Membres présents</u>:

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

#### Ont donné pouvoir :

## Excusé(s):

Michel GERMANEAU

#### Absent(s):

#### **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2015**

DELIBERATION N° 2015.09.116.B

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / POLITIQUES DE MOBILITÉ Rapporteur : Madame GODICHAUD

RENOUVELLEMENT DU SAEIV RADIO DU RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN DU GRANDANGOULEME - PROCEDURE FORMALISEE NEGOCIEE LANCEE PAR LA SPLA GAMA POUR LE COMPTE DU GRANDANGOULEME : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Par délibération n°260 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement (GAMA), conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en oeuvre du projet de Bus à haut niveau de service.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPLA GAMA est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 13 novembre 2014 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) sous le n°14-170763 et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) sous le n°2014/S218-386362, elle a lancé une consultation tendant à l'attribution du marché de fournitures par voie de procédure négociée en application des articles 10, 144-1-1, 165, 166 et 169 du code des marchés publics (entité adjudicatrice) pour le renouvellement du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) radio du réseau de transports en commun de GrandAngoulême.

Le marché est à prix forfaitaires et à bons de commande sur la base de prix unitaires sans minimum ni maximum.

Le marché est conclu pour une période de 4 ans à compter de l'ordre de service déclenchant le délai d'exécution.

L'appel à candidature fixait les date et heure limites de remise des plis au 5 décembre 2014 à 17 heures.

9 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

Candidat (numérotation par ordre de réception des plis)		
1	SYSOCO (mandataire) / CECCLI	
2	INEO SYSTRANS	
3	PRODATA MOBILITY SYSTEMS	
4	INIT	
5	THALES COMMUNICATION & SECURITY	
6	SPEC	
7	CIBEST	
8	BST TECHNOLOGIES	
9	BOUYGUES / AXIONE / NAVOCAP	

La lettre de consultation, accompagnée des documents de la consultation, fixait les date et heure limites de remise des offres au 16 mars 2015 à 17 heures.

4 offres ont été reçues par la SPLA GAMA :

Candidat (numérotation par ordre de réception des plis)		
1	BOUYGUES (mandataire) / AXIONE / NAVOCAP	
2	INEO SYSTRANS	
3	INIT	
4	SYSOCO (mandataire) / CECCLI	

A l'issue des négociations engagées avec les candidats, la SPLA GAMA a présenté à la commission d'appel d'offres du GrandAngoulême son analyse des offres en fonction des critères et sous-critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation.

Lors de sa séance du 8 juillet 2015, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise suivante ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

- → au groupement SYSOCO (mandataire) / CECCLI, ayant son siège 21 rue Voltaire -93700 DRANCY
- → pour un montant total de 4 114 661,82 € HT pour la partie forfaitaire, option retenue.

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés passés par voie de procédure formalisée, d'autoriser la SPLA GAMA à signer les marchés avec les entreprises désignées attributaires des marchés de travaux par la commission d'appel d'offres, qui a une compétence décisionnelle en la matière.

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres du 8 juillet 2015,

### Je vous propose:

**D'AUTORISER** la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet Bus à haut niveau de service, à signer les marchés de travaux avec l'entreprise déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres du GrandAngoulême.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :			
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :		
04 septembre 2015	04 septembre 2015		